



ATELIERS PECHE & NATURE

photo
enfant

Bulletin d'inscription 2012

Nom : Prénom de l'enfant : Né le/...../.....

E-mail : @.....

(Indispensable si vous désirez être tenu au courant des prochains stages, concours de pêche et fêtes de la pêche)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. domicile : Tel. bureau : Tel. portable :

Merci de cocher la case correspondante :

MERCREDIS DECOUVERTE PECHE :

SESSION HIVER	du 7 au 14 déc 2011 et du 4 janv au 28 mars 2012 (13 séances/169 €)
SESSION PRINTEMPS	du 4 avril au 27 juin 2012 (11 séances / 143 €)
SESSION AUTOMNE	du 19 septembre au 28 novembre 2012 (10 séances/ 130 €)

STAGE VACANCES PECHE :

SESSION FEVRIER 1 *	Pêche à la Mouche, du 20 au 24 février 2012 - 150 €
SESSION FEVRIER 2 *	Pêche à la Mouche, du 27 février au 2 mars 2012 - 150 €
SESSION PAQUES 1	Multipêches, du 16 au 20 avril 2012 - 130 €
SESSION PAQUES 2 *	Pêche des Carnassiers, du 23 au 27 avril 2012 - 150 €
SESSION JUILLET 1	Multipêches, du 2 au 6 juillet 2012 - 130 €
SESSION JUILLET 2	Multipêches, du 9 au 13 juillet 2012 - 130 €
SESSION JUILLET 3 *	Pêche de la Carpe & Silure, du 16 au 20 juillet 2012 - 150 €
SESSION AOUT	Pêche de la Carpe & Silure, du 20 au 24 août 2012 - 150 €
SESSION TOUSSAINT	Multipêches, du 29 octobre au 2 novembre 2012 - 130 €

(*) Les sessions **Spécialisation** sont ouvertes à tout public à partir de 10 ans et limitées de 4 à 8 jeunes.

Merci d'accompagner obligatoirement votre réservation des 5 documents suivants :

- 1 - Le règlement à l'ordre de MPNL selon la formule choisie. (dont 10 € de cotisation statutaire incluse)
- 2 - Une photo d'identité à agraffer en haut à droite de ce document.
- 3 - L'autorisation parentale ci-jointe (**obligatoire**)
- 4 - La photocopie de votre assurance responsabilité civile extra scolaire. - Compagnie :
- 5 - Un certificat médical autorisant la pratique de la pêche.

Règlement de la **Carte de Pêche** sera à faire sur place : 7 € pour les <12 ans - 20 € pour les 12/18 ans.

Par la présente, j'adhère à l'Association de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois afin de pouvoir bénéficier des activités qu'elle propose.

Fait à Levallois, le/...../.....

Nom :

Signature :



ATELIERS PÊCHE ET NATURE
www.ecoledepeche92.fr



CONDITIONS GENERALES

1. Conditions d'inscription

Toute réservation téléphonique ou par e-mail donnera lieu à l'inscription définitive :

- après versement de la totalité du règlement du stage, envoyé au moins 30 jours avant la date de début du stage, à joindre à la fiche d'inscription signée (chèque non encaissé avant le début du stage).
- et après acceptation de la Maison de la Pêche et de la Nature qui vous sera notifiée par téléphone et/ou par e-mail.

Seule la fiche d'inscription signée par les parents fait foi en matière de dates et de tarifs.

2. Prix

Les prix s'entendent nets, TVA non applicable cf/instruction fiscale 4H-5-98 du 15 septembre 1998, et sont établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration de la brochure. Nous nous réservons le droit de modifier ces tarifs. Pour un stage déjà réservé, cette révision de tarif ne s'appliquera pas.

Le prix du séjour est payable selon les modalités suivantes :

- règlement par chèque bancaire à l'ordre de "Maison de la Pêche", de la totalité du prix de la prestation, au plus tard 30 jours avant la date de début du stage.

- ce règlement inclus le versement de la cotisation annuelle à l'Association de la Maison de la Pêche et de la Nature vous permettant d'avoir accès aux activités.

L'absence de règlement pourra entraîner l'annulation de la prestation et l'application des frais d'annulation mentionnés ci-après.

3. Frais d'annulation

Toute annulation du fait du client, pour quelque cause que ce soit, indépendante ou non de sa volonté, entraîne des frais d'annulation selon la date à laquelle elle intervient :

- de 30 à 20 jours avant la date de l'activité : 30 % du prix
- de 20 à 10 jours avant la date de l'activité : 50 % du prix
- de 10 à 1 jours avant la date de l'activité : 100 % du prix

Toute annulation du fait du client doit être portée à la connaissance de la "Maison de la Pêche" par remise en main propre d'un courrier, par e-mail ou par courrier recommandé avec avis de réception. Seule la date de réception du recommandé par la "Maison de la Pêche" pouvant être considéré comme date de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Tout stage interrompu ou abrégé du fait du client ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, un accord pourra être envisagé par la "Maison de la Pêche".

4. Modalités des stages de pêche

Les stages "Ecole de Pêche" se déroulent les mercredi après-midi de 14h00 à 17h30 selon un planning établis et remis en début de stage. Les stages "Vacances Pêche" se déroulent pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30 selon un planning établis et remis en début de stage.

Pour les stages "Vacances Pêche", le repas du midi n'est pas fourni. Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à la disposition des enfants pendant toute la durée du stage.

Pour tous les cours théoriques et les sorties de pêche, la "Maison de la Pêche" fournira tout le matériel de pêche nécessaire et les appâts, ainsi que le transport sur le lieu de pêche qui sera effectué, selon le planning, par un car scolaire de la Ville de Levallois.

5. Sécurité

Le représentant légal de l'enfant inscrit au stage nous certifie sur l'honneur que celui-ci est apte à participer aux activités de pêche, sait nager (précisez sur la fiche d'inscription si ce n'est pas le cas) et est titulaire d'une assurance responsabilité civile (à indiquer sur la fiche d'inscription).

En cas d'accident, le représentant légal autorise le moniteur de pêche, titulaire de l'AFPS, à prendre toute décision appropriée, avec ou sans lui, pour assurer la sûreté et la santé de l'enfant : appel des pompiers, du Samu, transfert à l'hôpital, etc

6. Droit à l'image

Le représentant légal de l'enfant autorise la "Maison de la Pêche" à utiliser son image sur des photographies et/ou un support vidéo et/ou un support multimédia et/ou internet, pour ses services de communication, dans le cadre de reportages sur ses activités et dans le cadre de manifestations de type "salons de la pêche".

Le représentant légal de l'enfant autorise l'utilisation éventuelle d'enregistrements de témoignages, dans le cadre d'émissions télé et radio sur la pêche qu'il serait amené à effectuer, et être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines. Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle.

En aucun cas, le représentant légal de l'enfant ne pourra demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois" et ne pourra les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.

7. Réclamation

Toute réclamation éventuelle durant le stage de pêche doit être signalée immédiatement au Moniteur de pêche ou au Directeur, pour que nous puissions résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il ne peut être résolu, vous devez nous faire parvenir une lettre sous 28 jours de la fin du stage, détaillant la réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. L'absence de capture lors d'une sortie pêche ne peut en aucun cas être une cause de réclamation.

Fait à.....le.....

Signature :

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales.



Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné :

demeurant :

autorise mon enfant :

★ A participer aux stages de pêche organisés par la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois

★ Pour les stages vacances : *(cocher la case correspondante)*

Désire que mon enfant reste déjeuner sur place avec les animateurs le midi.

Désire que mon enfant parte déjeuner seul entre 12h00 et 13h30, sous ma responsabilité.

et décharge de toute responsabilité "l'Association de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois" en dehors des heures précisées ci-dessus.

★ Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités (17h30) : OUI NON

★ Autorise le moniteur de l'Ecole de pêche, en cas d'accident, à prendre toute décision appropriée, avec ou sans moi, pour assurer la sûreté et la santé de mon enfant : appel des pompiers, transfert à l'hôpital. Numéros de téléphone où me contacter en urgence :

★ Certifie sur l'honneur que mon enfant est apte à participer aux activités de l'école de pêche (joindre *certificat médical*) et sait nager. Je m'engage à signaler tout problème de santé de mon enfant au moniteur d'école de pêche :

★ Autorise mon enfant à tourner des images et à enregistrer des témoignages, dans le cadre des diverses émissions télé et radio sur la pêche que l'école de pêche serait éventuellement amenée à effectuer, et à être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines. Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion de l'école de pêche ou du loisir pêche en général.

En aucun cas, nous ne pourrions demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois" et ne pourrions les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.

Fait à le..... - porter la mention : "lu et approuvé" et signer -
Madame..... et/ou Monsieur.....